



InterSyndiCAAS



4 SYNDICATS UNIS



À LA SANCTION SALARIALE SUITE AU RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ !



Suite aux nombreuses remontées sur les discriminations salariales subies lors des retours de congé maternité, nous avons sollicité à plusieurs reprises la Direction. La réunion du 15 avril a mis en exergue ce que nous avons dénoncé, à savoir une mauvaise interprétation et une application déformée de l'accord. Ce n'est malheureusement pas la première fois et c'est vraiment navrant dans une entreprise comme le Crédit Agricole Assurances.

n'étaient valables que pour l'IT, pourtant, celui-ci est parfaitement applicable pour tous les salariés et ce quel que soit le métier (PCA, suivi post version, etc.). **Or, nous avons**

appris que certains ne sont pas payés pour leurs astreintes ! C'est honteux et inadmissible ! Tout travail mérite salaire !

Nous ne sommes pas prêts à signer un tel avenant qui rendrait cette partie du précédent accord caduc et donnerait ainsi l'opportunité à la Direction de ne pas payer rétroactivement à leur juste valeur les salariés ayant effectué des astreintes.



NOUS AVONS OBTENU UNE ACTION CORRECTIVE POUR RÉGULARISER CES MANQUEMENTS GRAVES

UNE MÉTHODOLOGIE DE CALCUL, PLUS HOMOGENE ET ÉQUITABLE, D'AUGMENTATION INDIVIDUELLE VA ÊTRE MISE EN PLACE.

DEPUIS JANVIER 2020

Pour toutes les femmes dont le congé maternité a démarré

- Une vérification au cas par cas va être faite
- Et une régularisation sera effectuée rétroactivement depuis la date de retour de congé maternité.

POUR 2021

Une nouvelle négociation va s'ouvrir pour refondre ce dispositif



NOUS ALLONS NOUS ATTACHER À FAIRE APPLIQUER L'ACCORD EN VIGUEUR DEPUIS 2017 ET EXIGER LA RÉTROACTIVITÉ.

Nous vous recommandons vivement de relire cet accord et de vérifier si vos astreintes et interventions ont été rémunérées comme il se doit.

Lien direct accord



Harmonisation des Tickets Restaurant Lille et Vaison-La-Romaine

La Direction souhaite déployer, comme sur le site lillois, la carte Tickets Restaurant Edenred à Vaison-la-Romaine (via un avenant à l'accord sur la rémunération et ses périphériques de 2017). Actuellement à Vaison, la contribution employeur sur les tickets repas est différente pour les classes 3, 4, 5 et plus. Des mesures sont envisagées pour compenser la perte financière et maintenir ainsi la rémunération nette salariale.

✓ **NOUS AVONS EXIGÉ QU'UN SONDAGE SOIT ORGANISÉ À VAISON POUR CONNAÎTRE L'OPINION DES SALARIÉS.**

DEVANT NOTRE INSISTANCE, LA DIRECTION A PRÉVU DE LE LANCER DÉBUT MAI, LES RÉSULTATS DOIVENT NOUS ÊTRE RESTITUÉS LE 18 MAI.



Astreintes / Interventions Pourquoi renégocier notre accord ?



La Direction souhaite ardemment renégocier l'accord astreinte et travail hors périodes normales signé le 21 déc. 2017 pour des raisons qui nous apparaissent encore obscures à ce jour. Ils ont voulu nous faire croire que les astreintes de fonctionnement



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS SOUTENIR, QUELLES QUE SOIENT VOS DIFFICULTÉS. N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.

**SYNDIQUEZ-VOUS
DONNEZ NOUS DU POIDS DANS LES NÉGOCIATIONS**



INTERSYNDICAAS, C'EST 4 ORGANISATIONS SYNDICALES POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES SALARIÉS

SUIVEZ NOS FILS D'ACTUALITÉS



— SUR LE BLOG —
Flashez ce QR Code



www.intersyndicaas.fr

— SUR L'INTRANET —
CNOUS CA-ASSURANCES
Cliquez sur le lien ci-dessous

